

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/46/SPCG accordant à M. Mohamed Sanalasse Cheiko la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Ambouli (lot n° 7, T.F. n° 904)

n° 65/46/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 mars 1965

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1965

Date du numéro
1 mai 1965

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive, à M. Mohamed Sanalasse Cheiko, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, sise à Ambouli, lot n° 7 du boulevard d'Ambouli, et immatriculée au Livre foncier sous le n° 904.